

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le cinq du mois d'avril à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 28/03/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusées :

Mme PETERS Nathalie représentée par M. BOUCHER Yves
Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie

Secrétaire de séance : Mme Sophie CHARRIER

DCM2024-04-048 **Cimes de Courcy - avenant n°2 marché de maîtrise d'œuvre**
Acte 1.1.5 : Commande publique – marchés publics

Monsieur le Maire indique qu'à l'issue de la réception de la totalité des avenants concernant les travaux modificatifs et complémentaires à la demande de la collectivité et le décalage de chantier dû aux retards de l'entreprise du lot « menuiseries extérieures », le cabinet d'architecture ATOME transmet une proposition d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Les modalités de calcul de l'avenant sont les suivantes :

- Lot 01 : Local stockage bouteille gaz : 2 064,50 €HT
- Lot 09 : Modification cuisine +Eclairage extérieur : 17 896,72 €HT (voté en décembre) +17 879,15€ €HT
- Lot 05 & 06 : Transformation Office/cuisine : 1 818,18€HT + 4 408,59€HT.
- Lot 10 : Alimentation gaz Cuisine : 6 175,15€HT (3 095,85€ + 3 079,30€ voté en février)

Soit un total d'avenants totalisant de + **50 242,99 €HT**,

→ Forfait de rémunération complémentaire : $50\,242,99 \times 6,15\% = 3\,089,94 \text{ €HT}$

Coût hebdomadaire de rémunération pour les missions DET/OPC suivant forfait définitif de l'avenant 01 : 350,00€HT par réunion de suivi Suivant art. 4.2 Rémunération de l'acte d'engagement.

- Coût supplémentaire mission DET/OPC :

→ $350,00 \text{ €HT} \times 21 = 7\,350,00 \text{ €HT}$

Voici ce que prévoit l'article 4.2 concernant les réunions supplémentaires :

Des réunions supplémentaires pourront être commandées au titulaire par ordre de service pour les prix suivants :

Type de réunion supplémentaire	Prix unitaire en € HT
Réunion avec le comité technique de pilotage	350,00 € HT
Réunion en journée	350,00 € HT
Réunion en soirée	350,00 € HT
Réunion publique	350,00 € HT

Les réunions supplémentaires n'ont pas donné lieu à des ordres de service de la part de la commune mais les rendez-vous de chantier se sont effectivement poursuivis en raison du planning non contenu du chantier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable pour la prise en charge d'un avenant concernant la rémunération sur les travaux modificatifs et complémentaires à la demande de la commune s'élevant à 3 089,94 €HT soit 3 707,93€TTC.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 2128 opération n°10 du budget communal.

Charge Monsieur le Maire de reprendre contact avec le cabinet d'architecture concernant la demande de suppléments sur les missions DET/OPC.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Sophie CHARRIER



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER


